

---

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté – Réunion conjointe du Conseil d’administration et le conseil de la GNSO  
Jeudi 1 avril 2021 – 14h00 à 15h00 EST

WENDY PROFIT :                      Bonjour à tous. Je suis Wendy Profit. Bienvenue à la réunion conjointe entre le Conseil d’administration de l’ICANN et l’Organisation de soutien aux extensions génériques. Je serais la responsable de la participation à distance pour cette réunion.

Cette réunion se tient sous forme de webinaire Zoom. La parole est par conséquent réservée exclusivement aux panélistes. Il s’agit d’une interaction entre la GNSO et les membres du Conseil d’administration de l’ICANN. C’est pourquoi nous avons désactivé la fonction questions-réponses et nous ne répondrons pas aux questions du public. Cependant, pour tous les participants à cette réunion, vous pouvez envoyer des commentaires dans le chat.

Veillez utiliser le menu déroulant, dans la fonction de chat, et sélectionnez « Répondre à tous les panélistes et participants », ce qui permettra à tout le monde de voir votre commentaire.

Notez que les discussions privées ne sont possibles qu’entre les panélistes ; ce qui veut dire que tout message envoyé par un panéliste ou par un participant standard à un autre participant standard sera également vu par tous les autres.

---

***Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.***

---

Pour les panélistes, veuillez lever la main de zoom afin de rejoindre la file d’attente pour participer. Votre micro sera éteint par défaut et vous devrez donc l’allumer lorsque vous prendrez la parole.

Avant d’intervenir, veuillez vous assurer que toutes vos notifications sonores sont désactivées, et énoncez clairement votre nom avant de commencer.

N’oubliez pas de sélectionner la langue dans laquelle vous allez parler dans Zoom, y compris l’anglais. N’oubliez pas non plus de parler à un rythme raisonnable pour les scribes et les interprètes. L’interprétation pour cette séance sera disponible en anglais, espagnol, français, arabe, chinois et russe. Cliquez sur les codes d’interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous souhaitez écouter pendant cette séance. La réunion comprend également une transcription automatique en temps réel que vous pouvez consulter en cliquant sur le bouton de sous-titrage dans la barre d’outils du webinaire. Veuillez noter que cette transcription n’est ni officielle ni ne fait autorité.

Enfin, nous demandons à toutes les personnes présentes à cette réunion de se conformer aux normes de comportements attendus de l’ICANN, que vous pouvez consulter en suivant le lien fourni dans le chat de zoom.

Je cède maintenant la parole à Maarten Botterman, président du Conseil d’administration de l’ICANN. Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :       Merci, Wendy, pour cette introduction.

Bienvenue à Philippe, au conseil de la GNSO en général, à tous les membres de la GNSO, à cette réunion conjointe avec le Conseil d’administration de l’ICANN. Merci de nous avoir rejoints. Nous apprécions cette possibilité étant donné qu’il est important que l’on se comprenne entre nous.

Malheureusement, la dernière fois qu’on a pu le faire en personne était en janvier de l’année dernière. Je sens que cela fait très longtemps, mais ce n’était qu’un an en même temps. Mais il y a eu beaucoup de choses qui se sont passées depuis.

Dans notre système, c’est la communauté qui établit les priorités et les politiques qui sont facilitées par l’organisation de l’ICANN et supervisées par le Conseil d’administration qui surveille que tout se déroule de la manière dont cela devrait se faire, en conformité avec les statuts constitutifs de l’ICANN. Il est extrêmement important que l’on se comprenne. Et ce dialogue contribue à cette fin.

Cette fois-ci, j’ai vraiment hâte de pouvoir échanger au sujet de toutes les questions que vous avez proposées. Philippe, si vous souhaitez intervenir pour présenter le premier sujet de discussion, vous avez la parole.

---

PHILIPPE FOUQUART :           Merci. Merci Maarten. Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Et merci de cette possibilité de poursuivre nos délibérations avec le Conseil d’administration au sujet de différentes questions.

Nous avons déjà manifesté notre intention d’échanger davantage de détails sur certains sujets, à savoir la discussion du SSAD qui reprendra notre réunion de février, ainsi que la lettre que vous nous avez envoyée à ce sujet au lieu de suivre une liste de questions.

Donc je suggère que l’on passe directement au vif du sujet. Pour être tout à fait transparent, notre objectif était au départ de rebondir, de reprendre directement notre dernière réunion et le bulletin. Mais nous nous attendions à avoir l’adoption de l’ODP la semaine dernière. Et à partir des derniers évènements, nous avons décidé de changer cette idée nous avons repris la liste de questions que nous avions au départ pour nous assurer que la réunion soit aussi efficace que possible.

Si vous êtes d’accord, nous proposons de pouvoir revenir sur cette liste de questions pour entretenir un dialogue informel entre nous. Notre équipe réduite a défini un ensemble de six ou sept questions. Et donc, je vais les lire rapidement. Au sujet de la ligne chronologique, de l’analyse des coûts et bénéfices, l’approche échelonnée en étapes, l’impact des lois et des statuts futurs, et les considérations en vertu des statuts constitutifs de l’ICANN.

---

J’ajouterais à cela que nous avons déjà eu une discussion de suivi à ce sujet au sein du conseil de la GNSO qui sera donc libre de se joindre à cette disposition par la suite.

Si vous consentez, Maarten, je voudrais que l’on cède la parole à Pam pour qu’elle dirige cet exercice, qu’elle nous organise dans notre suivi de ces questions.

Pam, si ça ne vous gêne pas ?

PAM LITTLE :

Merci. Bonjour à tous. Bien sûr.

Nous avons prévu de montrer ces questions à l’écran, mais je vais présenter le contexte un peu plus. Comme Philippe l’a dit, les questions que nous avons posées visent véritablement à montrer notre travail de comparaison vis-à-vis des contributions du conseil, que nous avons envoyé au Conseil d’administration à travers une lettre, le 22 janvier de cette année. Et nous étions en train de travailler déjà sur la rédaction de certaines questions pour la présente réunion, à l’époque. Mais dans le cadre de la réunion de l’ICANN70, nous avons vu que le Conseil d’administration a décidé de lancer l’étape de conception opérationnelle. Et nous avons déjà l’avantage de voir ce qui était compris dans la portée de ce travail de conception opérationnelle à travers le document qui a été publié.

---

Nous avons donc fait une comparaison entre les deux pour voir ce qui n’était pas compris dans l’ODP, mais qui faisait partie des contributions et des suggestions du Conseil.

Nous avons également apporté des questions concernant la portée de l’ODP. La première question portait sur l’évaluation de l’étape de conception de l’ODP, qui était censée durer six mois à partir de la date de demande du Conseil d’administration, pourvu qu’il n’y ait pas d’autres implications d’ordre juridique qui puissent avoir un impact sur ce délai.

Mais pour nous, ça a été un délai assez long, sachant que la recommandation du rapport final de l’étape 2 de l’EPDP ne suivait pas ces mêmes délais. Nous avons des agents de liaison de l’organisation et du Conseil qui ont participé à l’étape 2 de l’EPDP. Et nous étions d’avis que le Conseil d’administration avait également indiqué que le ODP ne faisait que formaliser ce que l’organisation ferait en amont de la considération des recommandations adoptées de l’étape 2 de l’EPDP par le Conseil d’administration d’ICANN.

Et nous sentons en même temps que suivant le manuel du PDP, le conseil de la GNSO à une attente que l’on prenne une action formelle sur le rapport final tard lors de la deuxième réunion du conseil de la GNSO. Ce que nous avons essayé de faire. Et en cette occasion, le conseil de la GNSO a adopté les recommandations liées au SSAD au mois de septembre, et le rapport des recommandations a été présenté

---

au Conseil d’administration en octobre 2020. C’est-à-dire, il y a presque six mois déjà.

Dans les statuts constitutifs de l’ICANN, il est prévu que le Conseil d’administration se réunisse pour discuter des recommandations du PDP dès que possible, au plus tôt possible, et au plus tard lors de la deuxième réunion. Donc, pour moi, ce n’est pas que vous devez prendre une décision, mais ces six mois qui sont déjà passés semblent un peu longs. Donc, comment avez-vous déterminé ce délai de six mois pour l’évaluation de l’ODP, sachant qu’il n’y a pas de clause restrictive non plus qui l’indique. Donc je sens que c’est peut-être un peu excessif.

Quel a été le travail pour définir ce délai ? Merci.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci Pam. Merci de cette question.

Je ne voudrais pas que l’on passe aux conclusions sans savoir bien quel était le contexte, et sur quoi se fonde cette manière de procéder. Nous voudrions nous assurer d’être bien informés et conscients de ce que vous dites, d’avoir une idée préalable pour savoir quel sera le résultat. Nous avons donc senti que ce délai est approprié et que les mesures que nous avons prises semblaient être les correctes.

Mais Goran pourra vous dire qu’en général tout ce que cela implique prend plus que quelques semaines ; ça prend des mois. Et six mois étaient pour nous une période raisonnable. Goran ?

GORAN MARBY :

Merci pour la question. Ça me donne également l’occasion d’expliquer cela pour tous, non pas seulement pour vous.

L’organisation ICANN suit des instructions du Conseil d’administration. Donc, dès que le Conseil prend une décision, nous avons le budget nécessaire pour pouvoir prendre des mesures, pour pouvoir mettre en œuvre ces décisions.

Pour nous, le temps commence à s’écouler dès que le Conseil d’administration prend une décision. Bien sûr, nous avons suivi les délibérations. Nous nous sommes préparés autant que possible à l’interne avec la dotation des ressources nécessaires autres. Mais nous ne pouvons pas commencer officiellement avant que le Conseil d’administration ne nous enjoigne de le faire. C’est le Conseil qui doit nous indiquer de le faire. Ce n’est pas une recommandation de politique comme d’habitude. C’est la conception d’un ensemble de données.

Personne n’a conçu en système de données comme celui que nous envisageons de près. Vous me direz peut-être oui c’était déjà fait. Mais à des fins spécifiques. Et l’on parle souvent de la manière d’identifier les personnes qui souhaitent accéder au système et envoyer des requêtes. C’est le plus grand des problèmes que l’on ait affrontés. C’est ce que font certaines compagnies. PayPal par exemple. Mais nous n’avons pas trouvé la manière de le vérifier pour l’instant.



---

Et donc, on a pensé à une demande d’information — peut-être que certaines des sociétés qui sont présentes ici, qui font des services dans les nuages vont nous présenter des propositions — mais non, on se demande ce que l’on veut accomplir du point de vue technique, ou avec les demandes. Donc on cherche à savoir comment donner un format à cela. Il faut que l’on aille au-delà pour pouvoir savoir, pour pouvoir trouver ces réponses. On doit définir ce que l’on veut faire et puis on invite des sociétés à nous aider à le faire. Et ce qui se passe, c’est que l’on commence à travailler avec les sociétés à ce moment-là, et ça prend du temps et des couts qui sont associés.

Tous ceux qui sont ici et qui ont conçu un système, qui l’ont développé, sauront de quoi il s’agit. Ce que cela implique. C’est vous qui l’avez demandé. Et vous voudrez savoir en même temps quel est le cout. Et on ne peut pas savoir quels sont les couts qui sont associés sans savoir quel sera le travail qui sera impliqué à tout cela. Et il y a des règles.

Je ne me plains pas des règles, mais il faut les respecter. Et souvent, elles prennent du temps. Il faut être transparent dans tout ce que nous faisons. Nous avons ce souci de transparence. Ce n’est pas quelque chose de mécanique.

Le Conseil souhaite savoir quel sera le cout ; pour pouvoir estimer les couts, il faut décider d’un système qui sera mis en œuvre. Il faut trouver le système. Et ça prend du temps.

---

Nous avons prévu un peu plus de temps sachant qu’il pourrait y avoir des problèmes. L’ODP n’est pas un document fixe.

Il y a des considérations qui apparaissent, des considérations sur lesquelles on voudra échanger avec la GNSO. Il faudra demander des précisions. Il pourrait y avoir des solutions techniques qui sont adaptées à certains objectifs, mais qui ne sont pas en ligne avec nos statuts par exemple. Donc, à chaque fois, il faut prévoir tout ce temps. Voilà pourquoi nous disons que ça peut prendre tout ce temps. Donc ça peut changer.

Lorsque je regarde les ressources que cela implique, on ne les a pas toujours. Ici, on n’a jamais rien. Donc on n’a pas les ressources nécessaires pour le faire. On fait de notre mieux.

Lorsque le conseil prend des décisions, toute autre discussion s’arrête. Mais nous, en ce moment, nous avons le travail de trouver la manière de faire en sorte que cela se fasse. C’est tout. Ce n’est pas pour lancer des discussions de politique. Nous essayons de trouver la manière de créer ce système.

J’espère avoir répondu à la question, Pam.

PAM LITTLE :

Oui. Tout à fait. Merci Goran et Maarten.

---

PHILIPPE FOUQUART : Oui. Pour faire un suivi par rapport à ça, merci. Je ne sais pas si c’est quelque chose qui s’adresse à Goran ou à d’autres personnes.

Mais il y a un élément dans l’évaluation de cette durée qui est celui de savoir s’il y a des précédents similaires. Ce qui est bien par rapport à l’ODP, par rapport à ce document, à la portée de ce document, c’est qu’il montre quelque chose d’assez exceptionnel. Il y a la gestion de l’identité.

La question que je me pose, c’est étant donné les identités que vous avez, étant donné la nature de ces personnes, en tout cas certaines qui déclencheraient le système, est-ce que dans le cadre de cet exercice il y a eu des « repères » — je ne sais pas si on peut appeler ça comme ça — mais est-ce qu’il y a des systèmes qui, ne sont pas nécessairement similaires, mais qui pourrait s’en approcher en termes d’identité ? En termes de données donc ?

Et donc, en termes de gestion d’identité, est-ce que peut-être on pourrait revoir, analyser des systèmes de même nature ?

GORAN MARBY : Oui. Effectivement. C’est pour ça que nous présentons le problème de cette manière. De voir des sociétés qui ont déjà travaillé là-dessus. L’idée, c’est que quelqu’un vienne nous dire comment faire dans le cadre des discussions que nous avons eues. Et je l’ai déjà mentionné. Les sociétés de cartes de crédit le font déjà. L’identification des

---

personnes. Il faut également faire attention aux lois du RGPD, ne pas être en infraction par rapport aux lois du RGPD. Et il faut les respecter. Parce qu’il s’agira d’individus qui représenteront une organisation. Il faudra que ça soit encore enregistré de manière à ne rien affecter.

Donc je dois admettre que pour moi c’est très intéressant par rapport à mon ancienne vie, puisque j’étais ingénieur dans les systèmes. Et donc c’est un petit peu cette approche que nous prenons. Nous allons inviter d’autres sociétés à nous aider à trouver un système.

Mais vous l’avez dit. Si nous n’avions pas ceci, ce sera simple de mettre en place système. Parce qu’en fait, ce n’est pas un système de prise de décision à cause du RGPD. C’est un système de tickets pour améliorer la stabilité. Pour que les gens aillent là où ils doivent aller. Le RGPD certes ne nous a pas aidés. On ne pourra pas en fait mettre en place un système de prise de décision étant donné ces éléments.

PHILIPPE FOUQUART : Oui merci. Et c’est tout à fait logique d’utiliser RFI.

PAM LITTLE : Philippe, j’aimerais ajouter quelque chose. Je crois qu’il y a eu un document pour la communauté qui a été publiée. Et un des commentaires du Conseil a été que, dans certains cas, avec le lancement de l’ODP, eh bien, il fallait donc mentionner l’ODP.

---

Et je vois que Jeff Neuman a mis un commentaire dans le chat assez similaire, qui fait référence à certaines initiatives importantes similaires. C’est peut-être aussi le cas du SubPro. Et on pourrait peut-être mettre en place l’ODP avant, bien plus tôt. Avant la réception du rapport final.

Donc effectivement, nous n’avons jamais fait la conception du SSAD, cette mise en place. Tout ceci est complexe. Donc certes, il y a beaucoup de choses à apprendre. Et donc, je suggère que nous passions à la question suivante par rapport à quelque chose qui a été mentionné par Goran.

Donc la question suivante, Goran. Vous avez justement évoqué, Goran, la question du cout posée par le Conseil, mais je veux clarifier quelque chose. Le Conseil, dans le cas de notre demande initiale, a souhaité connaître le cout par rapport aux bénéfices. Donc en fait, la question, c’était ça. Une analyse aux bénéfices. Et donc, nous voyons que l’ODP, le document ODP parle des couts, des ressources, et les évalue, mais ne parle pas de l’évaluation des bénéfices. Donc notre question, c’est comment est-ce que les bénéfices seront identifiés et mesurés.

Du point de vue du conseil, notre principale préoccupation, c’est pour le Conseil d’administration donc, notre question, c’est comment pouvoir identifier cet équilibre entre les couts et les bénéfices pour que la décision, à la base, soit prise par rapport à la mise en place de ce système de manière adéquate.

---

Je sais que Goran a dit que pour l’Org, simplement, l’objectif, c’est de faire. Mais nous sommes tout à fait conscients, au conseil, qu’il y a eu beaucoup de déclarations de minorité. Il y a eu beaucoup de préoccupations exprimées par rapport à ces recommandations et par rapport au service qu’elles rendront aux utilisateurs. Et donc est-ce que nous devons poursuivre cet exercice dans ce sens ? Comment nous allons donc mesurer les bénéfices. Et il ne nous semble pas que ceci fasse partie du document de cadrage tel qu’il existe.

MAARTEN BOTTERMAN : Nous avons deux personnes au Conseil d’administration qui travaillent sur l’EPDP. Alors, Becky, peut-être que vous pouvez répondre ?

BECKY BURR : Oui. Alors, dans un monde où il ne faut rien oublier, de toute évidence cela est couteux. Comme tout. Le cout n’est pas de zéro. Donc il nous faut prendre en considération les réserves, les demandes, et le nombre de réserves et de demandes. D’où viendront les utilisateurs. Toutes ces questions donc.

Au niveau des couts et des bénéfices, il faut prendre en compte ces différentes questions. Nous allons prendre en compte l’évaluation du volume, ou les attentes en termes de volume, et qui sont les utilisateurs.

---

En termes d’opportunités et de couts, notre budgétisation pour ce type de projet à l’ICANN se concentre sur cette analyse des opportunités. Donc toutes les questions de priorité, des projets, tout ceci à la base, c’est une évaluation opportunité-cout qui doit être faite au préalable. Donc ceci est intégré dans notre travail de budgétisation.

Encore une fois, nous partons du principe qu’une fois que nous aurons pris en considération les couts auxquelles nous nous attendons, et une fois le système mis en place, eh bien, que le volume et le type de personnes malveillantes, que tout ceci sera disponible. Et nous pensons que ce sera ce type d’information qui sera nécessaire pour effectuer l’évaluation dans un monde où les couts ne sont jamais des couts zéro. Et donc, tout ceci, bien sûr, dans l’intérêt de l’ICANN et de la communauté de l’ICANN, sur la base des recommandations du conseil.

Alors, je mets également l’accent sur le fait que tout ceci sera transparent. Et donc, nous pensons qu’une fois que ces données existeront, eh bien, nous nous adresserons de nouveau à vous pour discuter des étapes suivantes.

PAM LITTLE :

Merci, Becky.

MAARTEN BOTTERMAN :

Oui. C’est utile. Puisque nous considérons le cout, non seulement pour nous, mais pour les autres parties. Pour vous et pour les autres. Et il

---

nous faudra un certain temps pour mettre ceci en place. Parce qu’il n’y a pas que le cout, mais il y a aussi l’entretien.

Et donc, en termes d’opportunités de couts, comment est-ce que l’on budgétise tout ceci. Et la communauté doit être impliquée dans tout ceci. Goran, vous souhaitez ajouter quelque chose sur les ressources ?

GORAN MARBY :

Oui. J’y reviens tout le temps. Parce que vous savez que nous commençons à parler de priorité, de planification. Ce n’est pas quelque chose que nous avons fait. C’est compliqué en plus dans cet environnement.

Mais il y a des ressources fixes. Et donc, actuellement, ICANN org a le SSAD, le SubPro, le produit des enchères. Nous avons des centaines de recommandations de révision, dont la SSR2. Donc tout arrive en même temps.

Une des choses qu’il nous faut faire — et nous le faisons avec le Conseil d’ailleurs — c’est de considérer la planification de nos ressources. Parce que nous n’avons pas de personnel de disponible. S’il y a 2 000 candidats qui arrivent lors de la prochaine série, nous n’avons pas le personnel suffisant pour gérer tout ceci. Donc nous n’avons pas de ressources. Donc nous avons tout ceci, actuellement, à faire. Et je sais que vous le savez.



---

Je sais que vous le respectez. Je sais que vous respectez notre personnel. Mais avec vous, donc avec le Conseil, nous allons discuter de tout ceci pour voir comment est-ce qu’on va faire ces différents projets. Quand est-ce que nous allons les mettre en place. Parce qu’il y a beaucoup.

Et une des limites auxquels nous sommes confrontés, c’est le financement. Vous savez que nous avons fait des économies: nous n’avons pas augmenté les couts et nous avons économisé de l’argent également. Mais en termes de ressources et de compétences, de personnes présentes qui puissent effectuer le travail, eh bien, c’est la question. Et donc je suis très ouvert par rapport à ça.

Je ne vous dis pas qu’il y a des problèmes, mais je souhaite être très honnête. Alors, par rapport à cette question, je vois que Jeff parle de la prochaine série. C’est vrai, mais il faut aussi avoir des personnes, des personnes qui effectuent ce travail. Et donc c’est une opportunité de discussion, me semble-t-il. Parce que les politiques sont définies par le conseil de la GNSO, mais le reste doit être fait.

MAARTEN BOTTERMAN : Et par rapport au démarrage, de toute évidence, ça dépend aussi de ce que vous voulez en termes de politique proposée.

Matthew, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

---

MATTHEW SHEARS :

Oui. Merci Maarten.

C’est juste pour rebondir sur ce que disait Becky. Un autre fait important est que les bénéfices pourraient améliorer en fonction du suivi de l’évolution, de la planification de l’évolution et de l’évolutivité du SSAD.

Donc il y a dans la question que vous présentez d’autres dimensions qui apportent d’autres bénéfices. Donc on ne peut pas faire une analyse statique des couts et des bénéfices. Il faut voir comment cela changera également à mesure qu’on avancera. Merci.

PAM LITTLE :

Merci Matthew.

Encore Pam Little, ici.

Je vais revenir sur la question des couts et des opportunités. Il y a des membres du Conseil d’administration, et peut-être vous-même, Goran, qui l’ont évoqué.

À ce sujet, notre question venait de la lettre que nous avons envoyée au Conseil au mois de janvier. Ce qui nous inquiétait était exactement ce que disait Goran. Vous voyez que, du côté du Conseil, nous avons beaucoup de travail. Nous sommes tout à fait conscients du fait que le Conseil d’administration a beaucoup de travail entre les mains. Donc la question de notre côté était comment relever ce défi. Comment cela

---

affecterait-il les autres projets ? Est-ce que les autres projets allaient être mis en pause ou abandonnés tout simplement ? Comment affronter cette charge de travail. Voilà notre inquiétude quant aux ressources, quant aux priorités vis-à-vis de ce qui est plus important, plus urgent. Voilà la question vis-à-vis du cout d’opportunité. Nous sommes tout à fait conscients de la magnitude de ce travail pour l’ICANN, pour la communauté, pour l’organisation, pour le Conseil, pour toutes les parties prenantes.

Je suggère que l’on passe donc à la question suivante qui est d’une certaine manière liée à la question des délais et à l’envergure de ce projet. La question faisait également partie de la lettre que nous avons envoyée au conseil au mois de janvier. Et on voyait qu’il y avait différents choix de mise en œuvre en étapes qui pourraient informer l’analyse. Donc la question était si le Conseil à les considérer des solutions alternatives ou une mise en œuvre en étapes du SSAD ou s’il était prévu que ce soit l’organisation ICANN ou l’IRT qui considère ces questions liées à la mise en œuvre et ses alternatives.

GORAN MARBY :

Si vous me permettez.

Je pense que ça dépend de la conception technique. Pour moi, la politique en elle-même diffère de la solution de politiques et techniques pour la mettre en œuvre. Je peux avoir une conception technique par étapes, et peut-être on peut le faire. Mais je ne sais pas.

---

On ne sait pas ce que va donner le processus. Mais c’est une bonne question.

Je ne parlerai pas de politique. Je pense qu’il s’agit plutôt de mise en œuvre technique. Parce qu’il est possible que l’on fasse une mise en œuvre technique en étapes.

On peut toujours diviser en étapes le travail technique. Je pense qu’on a déjà fait cela par le passé. On a divisé les problèmes et le travail technique. Donc vous pouvez dire qu’on a déjà créé et défini de résoudre cela en étapes. J’espère qu’on pourra en reparler d’ici quelques mois lorsqu’on aura cette discussion. Vous verrez ce que nous sommes en train de faire.

Je commence déjà à recevoir des mails de sociétés qui sont intéressées – certaines sont présentes ici – disant qu’elles souhaitent participer et s’impliquer à ce travail est à notre demande d’information. Et c’est surprenant pour moi aussi.

PAM LITTLE :

Merci. C’est bien de savoir qu’il y a beaucoup de sociétés qui sont intéressées, qui ont déjà de bonnes idées sur la manière de s’y prendre. Y a-t-il d’autres commentaires à cette question ? Autrement, je suggère que l’on passe au sujet suivant.

Nous savons que, dans le document de cadrage de l’ODP, il y avait le point 372 qui demandait quelles étaient les dépendances de la mise en

---

œuvre du SSAD par rapport aux autres lois. Mais dans le point 372, on demandait quel était spécifiquement l’impact de la NIS2 si elle était adoptée.

Donc on voulait savoir quelle était la réponse à la question, parce que si les dépendances étaient vis-à-vis des lois existantes et que la dépendance potentielle mise en exergue sur le document spécifiquement était la NIS2.

Dans notre lettre du 22 janvier, le conseil de la GNSO demandait ou suggérait que l’ICANN précise quelles étaient les orientations juridiques qui étaient souhaitables ou nécessaires si le SSAD pouvait être opérationnalisé.

Lors de notre dernière discussion, Goran, vous avez beaucoup parlé des incertitudes, des incertitudes juridiques, des conversations de haut niveau avec le GAC et avec la Commission européenne. Et la question qui nous intéresse est de savoir pourquoi la directive NIS2, qui n’est qu’une législation proposée, est-elle identifiée spécifiquement comme une dépendance spécifique et potentielle.

Et puis, est-ce que le Conseil considère que l’impact des lois futures pourrait faire en sorte que le cycle de mise en œuvre et d’élaboration des politiques existants devienne imprévisible ou infaisable, inapplicable ?

Si vous souhaitez répondre aux questions ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui bien sûr. L’incertitude est tout à fait claire. Et comme vous le voyez, tout avance de plus en plus rapidement. Comme vous le voyez dans l’environnement de la législation. Nous suivons cela de près.

Spécifiquement quant à la directive NIS2, c’est peut-être mieux que je demande à Becky ou Goran de vous expliquer comment nous abordons la question.

GORAN MARBY : Je pourrais commencer, que Becky me corrige. Ou que Becky commence et j’ajouterai.

BECKY BURR : Oui. Je ne veux pas vous corriger. Donc je commencerai.

L’organisation ICANN suit la directive NIS2 de très près. Et les commentaires demandaient davantage d’informations et de précision. Mais vous avez tout à fait raison dans le sens que si les lois changent constamment et si on disait que si les dépendances sont absolues, on ne pourrait jamais rien faire dans aucun domaine particulier.

Mais étant donné qu’il semblerait y avoir des dispositions très spécifiques dans la directive liée à la distinction entre personnes physiques et personnes morales, et que l’obligation de fournir des informations à ceux qui ont un intérêt légitime et les questions liées à

---

l’exactitude semblent être très près de notre travail concernant l’EPDP et la question, je pense qu’il est donc raisonnable de prendre un moment pour considérer la mesure dans laquelle l’adoption de cette directive dans sa forme actuelle ou sous une forme modifiée pourrait avoir un impact sur une solution pourrait être plus efficace du point de vue des couts. Et on a conçu le SSAD d’une manière qui prévoit une certaine souplesse pour pouvoir s’adapter à toutes modifications nécessaires en vertu de l’adoption de la directive NIS2.

Ça va être particulièrement compliqué, parce qu’il s’agit d’une loi qui pourrait être appliquée et qui pourrait devenir des lois des États membres.

Pour la NIS2, il y a également une équipe qui fait le suivi et qui fait que le [inaudible] de la législation proposée et les valeurs qui sont exprimées dans la législation proposée pourraient avoir un impact par exemple sur les tâches d’équilibrage ou que cela pourrait avoir un impact sur le risque associé à la publication d’informations personnelles dans le contexte d’un enregistrement d’une personne juridique.

Donc la NIS2 a beaucoup d’application ici, est très présente. Et je ne pense pas que l’on puisse répondre à la question ou fournir les informations que demande le conseil de la GNSO sans considérer l’impact de la NIS2 telle qu’elle est rédigée à présent et telle qu’elle pourrait être modifiée.

---

Goran, vous pourrez me corriger.

GORAN MARBY :

Non. Je ne pourrais pas vous corriger.

Les problèmes juridiques nous voyons avec le SSAD sont toujours là. Il y a des systèmes de transcription de données internationaux. Et comment s’y prendre ? Qui va prendre la décision de divulgation de ces données ?

Mais en général, la décision correspond plutôt à la partie contractante. C’est la partie contractante qui va prendre la décision. Et donc, dans ce sens, ça s’ajoute au test d’équilibrage. Mais comme Becky disait, comment procéder à ce test.

Le SSAD est un système de tickets qui fournit à la partie contractante une requête. Et puis, en fonction de la législation actuelle, il va falloir que le test d’équilibrage soit fait par la partie contractante. La NIS2 ne suit pas le principe de céder à l’entité juridique organisation ICANN la responsabilité de prendre la décision.

Cette loi n’a pas d’application comme le RGPD.

Mais disons que demain nous nous réveillons et que, la législation, ça a donné de la responsabilité juridique à l’organisation ICANN. Là, on ajouterait une fonction à notre SSAD. Et on serait en train de changer l’endroit de la responsabilité, la charge de la responsabilité. Mais la loi



---

ne détermine pas qui devrait pouvoir accéder aux données. Aujourd’hui, ce sont les politiques qui définissent qui peut accéder aux données suivant la loi. Le SSAD est un système que nous sommes en train d’essayer de mettre en place pour faciliter la prise de sa décision, et pour que les parties contractantes reçoivent les questions potentiellement. Mais la question de comment faire le test d’équilibrage et comment divulguer les données, ça va devoir se faire suivant la loi. Qu’on l’aime ou pas !

Et le SSAD contribue toujours en tant que système qui aide les gens à poser des questions et à envoyer des requêtes. Qui pourrait changer est le responsable de prendre cette décision. J’espère avoir répondu à la question. C’est une très bonne question. Et nous avons consacré énormément de temps pour essayer de nous prononcer vis-à-vis de cette question.

Donc le SSAD ne devrait pas être modifié en fonction des modifications législatives. C’est un système qui est assez souple.

PAM LITTLE :

Merci. J’ai une question de Tatiana. Je suggère qu’on lui cède la parole pour qu’elle avance.

TATIANA TROPINA :

Je ne sais pas si ma question devrait être adressée à Becky ou à Goran, mais je voudrais vous demander qu’est-ce que, lorsque vous considérez

---

la NIS2, quelles sont les dépendances de temps. Est-ce que cela dépend du processus de l’ODP ; et ce que vous faites dépend-il de cela et le considérez-vous ? Ou est-ce que vous regardez la ligne chronologique de la NIS2 ?

Je vais vous expliquer pourquoi je pose cette question. On se demande si on commencera à essayer de changer le système, il va y avoir des délibérations, le débat. Les lois ne sont pas toujours transparentes. Donc, quand est-ce que vous déciderez que vous avez suffisamment d’informations pour pouvoir avancer ? Est-ce que ça dépend de facteurs externes tels que ceux dont discutent les législateurs à présent, ou est-ce une question de l’ICANN.

Pour moi, c’est une question des délais. Si vous suivez l’évolution d’une loi, une loi qui pourrait changer et d’une manière non transparente, quand est-ce que vous direz « nous avons suffisamment d’informations » ? Merci.

BECKY BURR :

J’essaierai de répondre très rapidement. La question est si le système est suffisamment souple pour pouvoir être utile si la loi change, pour prendre une autre forme. Il est impossible de dire que l’on peut prévoir comment évoluera la loi. Mais la question est une question de souplesse, et comme Goran l’a dit, d’attente, puisqu’il s’agit d’un système qui est informé, un système d’intégration d’informations, et

---

que le système devrait être suffisamment souple. Mais on ne peut pas répondre tout de suite.

GORAN MARBY :

Oui. C’est une bonne question. Mais nous n’avons vu aucune indication pour changer le rôle des parties contractantes au niveau de la divulgation des données et du test d’équilibrage. Et je pense que ce serait ça le grand système, la grande différence entre un système comme celui-ci.

Si le système décide d’ajouter des fonctionnalités que fait quelqu’un d’autre, ça va changer. Et le système que nous avons, c’est 200 000 parties contractantes qui échangent à travers ce système. Donc ça ne va pas être simple de le modifier.

Si nous suivons le RGPD, ce que nous sommes en train de faire est tout à fait légitime. Il ne s’agit pas d’un système de prise de décision. On suit des politiques, et c’est en vertu des politiques que nous faisons cela. Non pas en vertu de la loi.

Il y a beaucoup de gens qui ont décidé que ce serait le cas à l’ICANN. Et en fait, non. C’est l’interprétation des parties contractantes et la loi.

PAM LITTLE :

Merci Goran. Merci Becky.

---

MAARTEN WATERMAN : Je voulais juste dire qu’il ne nous reste que 15 minutes. Donc si vous voulez parler des SubPro, je pense que le moment est venu.

PAM LITTLE : Oui. Effectivement, c’est ce que je pensais faire. Je pensais suggérer de passer aux questions sur les SubPro.

Alors, Philippe, est-ce que je peux vous repasser la parole pour gérer la conversation sur les SubPro ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Pam. Ça dépend de vous. C’est comme vous voulez. Je dois dire que j’ai un petit peu hésitant à interrompre la conversation que nous sommes en train de mener parce que je pense qu’elle est très utile. Mais peut-être une dernière question, si je me permets, sur le SSAd.

J’apprécie le fait que l’ODP soit opérationnel. En termes de déploiement, et tout le monde le sait, on doit en fait réduire le nombre de problèmes. Donc il y a la partie utilisateurs, avec le test. Ou alors on raccourcit d’autres problèmes par rapport aux limites de l’espace des gTLD. Et donc, la question que je me posais, c’est celle-ci, on a déjà réfléchi à ça. Est-ce qu’on pourrait par exemple prendre en considération, ou plutôt partir du principe que le problème est trop large ? Et peut-être qu’il faudrait produire, pour utiliser en termes utilisés dans l’ODP, le système selon un espace de problème qui est plus limité. Soit parce que les demandeurs ne seront peut-être pas aussi

---

diversifiés qu’on l’a imaginé, ou autre. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à dire là-dessus.

Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Avri, est-ce que vous pouvez nous répondre là-dessus ?

AVRI DORIA : Je ne sais pas. Je ne comprends pas bien en fait le sens de la question. Excusez-moi.

PHILIPPE FOUQUART : Ce n’est pas grave, Avri. Je vais réfléchir et j’essaierai de mieux communiquer le message.

AVRI DORIA : Peut-être que quelqu’un a compris ?

GORAN MARBY : La question que vous posez est vraiment une question importante du point de vue du modèle multipartite. Et donc, par rapport à ce modèle, nous sommes tous là pour le soutenir et nous avons un PDP. Nous avons un processus. Et je pense que vous êtes d’accord avec moi pour dire que c’est un processus très intéressant et c’est un processus

---

complexe qui fonctionne avec tous ces compromis. Et c’est difficile, parce qu’il ne faut mettre en place des politiques que lorsqu’on en a vraiment besoin.

Et ensuite, la question au Conseil, c’est qu’il faut prendre tout ceci en question. Certaines personnes pensent que le Conseil ne devrait pas faire tout ceci. Mais peu importe. C’est le modèle multipartite, donc, qui nécessite énormément de travail.

Et maintenant, comment faire s’il y a des gens qui disent nous n’en avons plus besoin ? Mais nous ne sommes pas en train de bâtir la communauté de l’ICANN. Nous le faisons parce que c’est bien pour l’Internet.

Donc la question est compliquée. Parce que lorsqu’on a commencé le système, eh bien, nous avons mis les choses en place pour l’Internet. Pas pour la communauté, mais pour l’Internet. Pour les utilisateurs.

Alors je n’ai pas la réponse à votre question, mais l’une des choses que nous avons dites dans l’ODP, c’est que nous allons nous adresser aux gens. Nous allons sortir de la communauté de l’ICANN et nous allons aller parler aux agences d’application de la loi pour un petit peu mieux comprendre ce qu’ils pensent.

Nous avons une chose, c’est que, les politiques, nous ne les faisons pas pour la communauté de l’ICANN, mais nous les faisons pour le DNS, pour tout le monde. Je sais que ça ne répond pas à votre question, mais

---

vous avez produit une politique parce que c’était important. Le modèle est important et il faut avoir un dialogue. Il faut avoir ce dialogue avec le conseil de la GNSO parce que c’est vous qui mettez en place les politiques.

Est-ce que ça répond à votre question, Philippe ?

PHILIPPE FOUQUART :

Oui. D’une certaine manière, Goran.

Je comprends ce que vous dites. Mais je crois que, ce que j’essayais d’exprimer, c’est la prochaine phase de l’ODP. Et je pense que certaines de ces choses s’éclairciront.

Mais ma question n’était pas— en fait, de toute évidence, on ne peut pas restreindre la portée. C’était plutôt du point de vue pratique du déploiement et de la conception du système. Et donc peut-être que la conception aurait pu être plus simple si l’espace des problèmes avait été restreint et appliqué à un certain nombre de demandeurs. Mais on pourra en reparler.

Mais en tout cas, ce que vous venez de dire, je l’entends aussi.

Mais par rapport à ce que vous venez de dire, Goran, je crois qu’à l’avenir, en tant qu’entité d’élaboration de politiques, nous devons continuer d’être impliqués dans le processus ODP.

---

Alors désolé de m’être un peu trop étendu là-dessus. Nous allons maintenant passer à la question des SubPro.

Nous avons donc approuvé le rapport sur les recommandations lors de notre réunion la semaine passée.

Donc je pense que vous le savez sans doute déjà tous. Et donc, l’ODP correspondant devrait être lancé le cas échéant suivant le calendrier. Vous pouvez peut-être nous aider par rapport à ça. Je crois que c’était une des questions que nous avons— .

Et je vais maintenant laisser la parole aux autres membres du conseil pour leurs questions sur cet élément. Allez-y, n’hésitez pas.

AVRI DORIA :

Vous souhaitez commencer, Maarten, ou je commence ?

MAARTEN BOTTERMAN :

Eh bien, nous suivons les SubPro depuis longtemps. Nous avons lu toutes les questions. Nous avons reçu les analyses. Et Avri a fait tout le suivi là-dessus. Mais donc, à ce point où nous en sommes depuis le 25 mars, il y a eu adoption par le Conseil. Donc c’est très positif.

Avri, je vous passe la parole.



---

AVRI DORIA :

Je suis d’accord avec vous. C’est vous qui êtes notre leader. Je crois que je l’ai déjà mentionné à plusieurs reprises, nous avons passé une grande partie de l’année dernière à essayer de suivre, de comprendre les questions.

Et c’est pour ça que vous avez eu autant de lettres, avec toutes ces questions. Parce que nous suivions vraiment de près l’évolution. Maintenant, vous avez pris votre décision. Votre recommandation a été publiée. Mais la consultation publique n’est pas lancée encore.

Donc de toute évidence, on ne va pas trop vite et on attend les commentaires. Certes, nous connaissons— nous savons déjà quels seront certains des commentaires, mais nous ne pouvons pas encore dire que nous le savons avec certitude.

Alors ce qui est intéressant par rapport à l’ODP, et vous l’avez dit sur le SSAD, l’ODP, c’est un processus. Et ce que nous donnons sur l’ODP au conseil, c’est certaines préquestions avec certaines discussions qui ont été engagées. Il y a eu des réunions avec le caucus qui travaille sur les SubPro, qui passent en revue toutes les questions de politique. Il y a un groupe de personnes au sein du personnel Org qui passe en revue certaines des thématiques qu’ils doivent prendre en compte, comment seront faites les choses, quelle sera la méthode, etc.

Donc nous sommes en train d’élaborer cette liste de questions.

---

Et donc, je crois que l’ODP a besoin de cet ensemble de questions complètes. Non seulement c’est écrit dans le plan, mais à chaque fois qu’on lance un processus et qu’on ne sait pas exactement quelles sont les questions, eh bien, le processus sera rallongé.

Et donc, pour l’instant, ce que nous faisons, c’est en attendant la période de consultation voilà donc ce que nous faisons. J’étais un petit peu anxieuse par rapport au moment où l’ODP est sorti. C’était un petit peu trop tôt pour moi. Je sais qu’il y a des gens qui sont plus souples.

Mais déjà, faire les choses avant la période de consultation publique ça ne sera pas bon. Mais nous commençons à discuter des questions. Je pense que le calendrier sera similaire une fois que nous aurons rassemblé les questions. Et du côté du SSAD, c’est un système majeur avec beaucoup d’éléments à mettre en place, beaucoup de personnes qui sont impliquées, beaucoup d’argent dépensé, beaucoup de considération. Donc il faut le mettre en place de manière solide.

Alors je vois que Jeff a la main levée. Je vais donc m’arrêter là et j’espère que j’ai au moins pu vous donner un début de réponse.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Avri. Jeff, en tant que liaison au GAC allez-y.

---

JEFF NEUMAN : Oui. La question que j’ai, c’est quelles sont les étapes qui doivent être effectuées. Parce que les groupes doivent se préparer. Certains groupes ont déjà commencé à se préparer pour la consultation publique.

Y a-t-il des délais que vous pouvez nous fournir par rapport à cette consultation publique et à son début ?

AVRI DORIA : Peut-être que Goran ou quelqu’un d’autre pourrait nous le dire. Je crois qu’il n’y a pas— il n’y a rien à faire du côté du Conseil, me semble-t-il. Il y a un processus. Nous avons eu l’ICANN70, et en gros cela va être lancé peu après l’ICANN70.

Encore une fois, Goran, vous me corrigerez si je me trompe, mais il ne me semble pas qu’il nous manque d’étapes dans ce processus.

GORAN MARBY : Non. Effectivement, je ne crois pas.

Il y a une chose quand même. C’est que nous essayons d’être bien préparés de manière à ne rien rater.

Je sais Jeff, vous l’avez déjà dit. Il faut lancer des choses. Je sais que vous êtes un petit peu impatient. Je suis peut-être suédois. Je suis peut-être culturellement moins rapide. Mais je crois qu’il y a un processus intérieur de prise en considération des choses, et il faut s’assurer de ne pas aller trop vite. Parce que si on va trop vite dans un domaine, on perd

---

du temps. Il y a quelqu’un qui est en train de voler ma voiture, je ne sais pas si vous entendez. Je vais quand même vérifier, excusez-moi un instant.

MAARTEN BOTTERMAN :           Donc, pour faire simple, Jeff il n’y a rien qui retient le processus, qui ralentit le processus. Il est lancé. Et il faut aussi prendre en considération toutes les demandes que nous faisons à la communauté, de manière à ce que ça ne soit pas trop lourd, ni tout en même temps dans la même période.

JEFF NEUMAN :                   Excusez-moi d’interrompre, je voulais quand même répondre étant donné que Goran disait que je souhaitais aller vite.

La question, ce n’était pas d’éliminer certaines étapes. Ce n’est pas ce que je souhaite. Mais je crois qu’il y a beaucoup de bureaucratie qui nous encombre. Nous savons qu’il y a l’ODP. Nous savons qu’il y a la phase de mise en œuvre. Et donc, s’il faut encore trois mois pour lancer un ODP de six mois, ça veut dire que la mise en œuvre ne se fera pas avant neuf mois, voire 10 mois. Et donc, on se retrouve avec une phase de mise en œuvre de deux ans. On se retrouve en 2025-2026.

Donc, l’idée, ce n’est pas qu’on élimine des étapes importantes. Ce n’est absolument pas ça. Mais je crois qu’il faut bien faire les choses, et

---

en même temps ne pas se laisser ralentir par la bureaucratie et réfléchir pendant des mois pour voir si on a envie de lancer l’ODP.

GORAN MARBY :

Ça y est, j’ai résolu le problème.

Donc si on commence maintenant, on fera ceci plus tard. Je crois qu’on fait ceci maintenant avec l’ODP avant la décision du Conseil d’administration, et il faut faire attention. Parce que cela pourra avoir un impact sur la mise en œuvre.

Je sais qu’une fois que le Conseil aura pris une décision, certaines des critiques par rapport à la manière dont nous faisons les choses sont justes. Donc il nous faut établir la fondation de manière à ne pas perdre de temps à la fin. De manière à ne pas nous étendre dans des débats à la fin.

Donc, il s’agit de 300 à 400 millions de dollars, et nous avons 40 pistes de travail actuellement. Depuis la mise en place de ce système, à des mises à jour. Et donc, dans le PDP, il y a certaines choses qui nécessitent des discussions au Conseil d’administration. Tout ceci doit se faire. Et donc, pensez-y.

Donc, bien bâtir la fondation pour économiser du temps à la fin.

Jeff, je suis d’accord avec vous. Je crois que la prochaine série est importante, non seulement pour les anglophones du monde entier,

---

mais aussi pour les personnes qui parlent d’autres langues de manière à ce qu’ils puissent se connecter à cet objet global qui est aussi local. Donc, avoir son propre contexte sur l’Internet. Je ne veux absolument pas retarder ceci. Je veux absolument que ce projet se mette en place. C’est une question de démocratie pour moi.

Donc, croyez-moi. C’est simplement que je veux bien faire les choses et je veux le faire avec vous.

Désolé de vous faire un sermon, mais je souhaitais que ce soit dit.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci. Oui. Je pense que c’est clair et j’espère que, dans notre interaction, nous avons également expliqué clairement que nous essayons de mettre à profit le système multipartite tout en avançant avec vous en tant que décideurs de politiques qui avaient une responsabilité d’élaborer les politiques et d’établir les priorités de l’organisation.

Nous, nous devons trouver la bonne manière de mettre en œuvre ce travail et informer l’organisation dans la mesure du possible pour nous mettre d’accord sur les politiques de sorte qu’elles puissent être mises en œuvre.

Je vous remercie également de l’opportunité de ces questions que vous posez. Avant d’entrer dans le SubPro, vous avez également posé les bonnes questions. Nous croyons que ces questions et ces

---

considérations sont bien conçues pour le processus de l’ODP. Ce n’est pas tout simplement une question de réunir l’organisation ICANN autour d’une table pour considérer la question et prendre des décisions. Le but est de continuer d’interagir. Le Conseil suivra ce travail pas à pas comme le fera la communauté. La transparence est essentielle, et c’est la clé dans notre travail.

Quant à moi, je vous remercie de toujours participer à ce type d’interaction et de vous exprimer. Parce que le but est d’avancer ensemble et de comprendre de notre côté comme du vôtre quels sont les problèmes, les considérations, les enjeux. Merci.

Philippe ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Maarten. Merci pour ce dialogue. Merci à tous ceux qui ont tant travaillé à cette initiative.

Je pense que c’était très utile. J’espère que nous aurons davantage d’interactions. Je pense qu’il faudrait que l’on désigne un agent de liaison auprès du SSAD ODP. Mais encore une fois, merci.

Nous espérons avoir davantage d’échanges avec vous. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : La réunion est désormais close.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**